

Quand Educnet modifie (enfin) son information sur le Libre

En janvier dernier, j'avais rédigé **un billet** où je m'étonnais que sur Educnet, le site officiel de l'Éducation nationale consacré aux nouvelles technologies, on puisse lire des conseils qui... déconseillaient l'usage des logiciels et des contenus libres à ses visiteurs^[1].



J'avais d'ailleurs pris soin de conserver des copies d'écran des pages incriminées (page 1 sur « l'Open Source » et page 2 sur « l'Open Content »).

Les raisons invoquées étaient assez anachroniques, si l'on considère les missions et objectifs de l'éducation.

Pour rappel, cela donnait ceci pour le logiciel libre :

Il est déconseillé d'utiliser ce type de logiciel si les élèves, leurs enseignants, voire l'établissement scolaire souhaitent garder un monopole d'utilisation des travaux de développement du logiciel libre. Les principes de l'Open Source obligent les développeurs à garantir un accès libre aux améliorations du code source du logiciel libre.

Et cela pour les ressources éducatives libres :

Il est déconseillé au milieu scolaire d'utiliser ce type de contenus si on envisage de valoriser ses travaux en s'associant avec un partenaire privé pour une exploitation commerciale.

De drôles de conseils donc, symptomatiques de ce que j'appellerais une « mentalité propriétaire » encore trop présente et prégnante au sein du ministère de l'Éducation nationale.

J'avais bien entendu envoyé un mail à Educnet pour signifier mon désaccord avec cette manière de présenter les choses. Aucune réponse.

Par contre j'avais reçu en privé quelques messages solidaires d'enseignants travaillant de près ou de loin avec Educnet, m'assurant qu'ils allaient tenter en interne de faire bouger les choses. Mais que je ne vienne surtout pas citer publiquement leurs noms, avaient-ils ajouté, le libre n'étant pas toujours bien vu en haut-lieu dans la cellule TICE du ministère !

No comment...

Toujours est-il que je constate aujourd'hui que ces pages ont été **mises à jour** (j'imagine cet été, car en juin dernier cela n'avait toujours pas bougé). La seconde page sur « l'Open Content » ayant d'ailleurs été supprimée pour être fondue dans la première.

Qu'il s'agisse de mon billet (en première page Google sur le mot clé « Educnet »), des agissements discrets de mes collègues, ou tout simplement d'une soudaine prise de conscience des éditeurs du site, je suis ravi de constater une certaine évolution, pour ne pas dire une évolution certaine.

Il y a certes encore quelques inexactitudes :

Si les utilisateurs peuvent modifier le contenu ou l'intégrer dans une nouvelle œuvre dite seconde, cela n'est possible qu'avec l'autorisation expresse de l'auteur initial.

Mais c'est sans commune mesure avec la version précédente. La méfiance initiale a disparu, les licences Creative Commons sont citées et, c'est vous dire, on trouve même un lien vers l'encyclopédie Wikipédia ☐

Afin de développer à un moindre coût un projet informatique ou de mener à bien une création numérique, des élèves et leur enseignant peuvent utilement utiliser des logiciels libres ou des œuvres « libres » les modifier ou les améliorer afin de les adapter à leurs besoins. Ils peuvent à leur tour contribuer au développement d'un vaste fond commun de ressources libres.

Quant aux conseils, voici leur nouvelle version :

Dans un souci pédagogique, il est intéressant de travailler avec les élèves sur la notion d'œuvre, d'auteurs, de partage et de co-construction du savoir.

Sur un plan strictement juridique, il suffit de vérifier le contenu des licences sur lesquelles reposent les ressources libres, logiciels ou créations numériques.

Merci Educnet. Désolé pour ce billet qui pavoise sur un ton donner de leçons *légèrement* condescendant, mais, en tant que membre de la maison, cela me faisait vraiment mal au coeur de lire les informations et arguments de la version antérieure.

Nous sommes certes encore loin d'une prise de position volontaire et assumée en faveur des logiciels et des ressources libres, mais les conseils qui déconseillent ont heureusement bel et bien disparus.

Rendez-vous à la prochaine mise à jour... .

Notes

[1] Crédit photo : Rolands Lakis (Creative Commons By)